HYDRANAL™Coulomat AG-Oven

34739-500ML

Version 1.6 Date de révision 21.07.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	HYDRANAL™Coulomat AG-Oven
FDS-nombre	:	000000020510
Type de produit	:	Mélange
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	:	(49) 5137-999 0	
Téléfax	:	(49) 5137-999 123	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center basé	:	voir le chapitre 15.1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

HYDRANAL™Coulomat AG-Oven

34739-500ML

Version 1.6 Date de révision 21.07.2020

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité aiguë Catégorie 3 - Oral(e)
H301 Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë Catégorie 3 - Inhalation
H331 Toxique par inhalation.
Toxicité aiguë Catégorie 3 - Dermale
H311 Toxique par contact cutané.
Lésions oculaires graves Catégorie 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B
H360D Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 1
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 2
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H301 + H311 + H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
	H360D	Peut nuire au fœtus.
	H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence :	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
	P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de

	protection respiratoire.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : méthanol
2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine
imidazole
dioxyde de soufre

Étiquetage spécial de certains produits: : Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques

	Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE			
méthanol	67-56-1 603-001-00-X 01-2119433307-44 200-659-6	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H301 STOT SE 1; H370	>= 50 % - <= 70 %	1*
propane-1,2-diol	57-55-6 200-338-0		>= 10 % - <= 30 %	N.C.*
2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine	111-42-2 603-071-00-1 01-2119488930-28 203-868-0	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412	>= 5 % - < 15 %	1*
imidazole	288-32-4 613-319-00-0 01-2119485825-24 206-019-2	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Repr. 1B; H360D	>= 5 % - < 10 %	1*
dioxyde de soufre	7446-09-5 016-011-00-9 01-2119485028-34 231-195-2	Press. Gas Liquefied gas; H280 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1B; H314	>= 5 % - < 10 %	1*
Imidazole monohydriodure	68007-08-9 01-0000019482-69 460-240-0	Acute Tox. 4; H302	>= 5 % - < 10 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008
N.C.* - Pas de substance dangereuse - pour information seulement

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:
Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Protéger l'oeil intact.

Ingestion:
En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer l'aveuglement.
Les dommages à la santé peuvent être retardés., Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation., Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Halogénures d'hydrogène

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène:
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:
Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Stocker à température ambiante. (Température ambiante: > 0 < 35°C) Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Précautions pour le stockage en commun:
Ne pas stocker en commun avec: Oxydants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
méthanol	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
méthanol	EU ELV TWA	260 mg/m3 200 ppm		Indicatif
méthanol	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
méthanol	INRS (FR) VME	260 mg/m3 200 ppm		Règlement impératif (VRC)
méthanol	INRS (FR) VLE	1.300 mg/m3 1.000 ppm		Valeur limité
2,2'-iminodiéthanol; diéthanolamine	INRS (FR) VME	15 mg/m3 3 ppm		Valeur limité
dioxyde de soufre	INRS (FR) VME	5 mg/m3 2 ppm		Valeur limité
dioxyde de soufre	INRS (FR) VLE	10 mg/m3 5 ppm		Valeur limité
dioxyde de soufre	EU ELV STEL	2,7 mg/m3 1 ppm		Indicatif
dioxyde de soufre	EU ELV TWA	1,3 mg/m3 0,5 ppm		Indicatif

SKIN_DES - Désignation de la peau :
TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition
VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):
VLE - Valeur limite d`exposition à court terme (VLE):
STEL - Valeur limite à courte terme

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
propane-1,2-diol	Travailleurs /		168 mg/m3	Inhalation	

	Long terme - effets systémiques				
propane-1,2-diol	Travailleurs / Long terme - effets locaux		10 mg/m3	Inhalation	
propane-1,2-diol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		50 mg/m3	Inhalation	
propane-1,2-diol	Consommateurs / Long terme - effets locaux		10 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateurs / Aigu - effets systémiqies		4mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		20mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		4mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		20mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Consommateurs / Aigu - effets locaux		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Aigu - effets locaux		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateurs / Aigu - effets systémiqies		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateurs / Long terme - effets		26 mg/m3	Inhalation	

	locaux				
méthanol	Travailleurs / Long terme - effets locaux		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		130 mg/m3	Inhalation	
imidazole	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		10,6 mg/m3	Inhalation	
imidazole	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		1,5mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
dioxyde de soufre	Travailleurs / Long terme - effets locaux		1,3 mg/m3	Inhalation	
dioxyde de soufre	Travailleurs / Aigu - effets locaux		2,7 mg/m3	Inhalation	
dioxyde de soufre	Consommateurs / Long terme - effets locaux		0,53 mg/m3	Inhalation	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
propane-1,2-diol	Eau douce: 260 mg/l	Assessment factor: 50
propane-1,2-diol	Eau de mer: 26 mg/l	Assessment factor: 500
propane-1,2-diol	Station de traitement des eaux usées: 20000 mg/l	
propane-1,2-diol	Sédiment d'eau douce: 572 mg/kg dw	
propane-1,2-diol	Sédiment marin: 57,2 mg/kg dw	

propane-1,2-diol	Sol: 50 mg/kg dw	
méthanol	Station de traitement des eaux usées: 100 mg/l	
méthanol	Eau douce: 20,8 mg/l	Assessment factor: 10
méthanol	Eau de mer: 2,08 mg/l	Assessment factor: 100
méthanol	Sédiment d'eau douce: 77 mg/kg	
méthanol	Sédiment marin: 7,7 mg/kg	
méthanol	Sol: 100 mg/kg	Assessment factor: 100
imidazole	Eau douce: 0,13 mg/l	Assessment factor: 1000
imidazole	Sédiment marin: 0,013 mg/l	Assessment factor: 10000
imidazole	Station de traitement des eaux usées: 10 mg/l	Assessment factor: 100
imidazole	Sédiment d'eau douce: 0,336 mg/kg dw	
imidazole	Sédiment marin: 0,0425 mg/kg dw	
imidazole	Sol: 0,0425 mg/kg dw	
dioxyde de soufre	:	donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Type de Filtre recommandé:
Type protégeant des gaz organiques et des vapeurs à bas point d'ébullition

Protection des mains:
Matière des gants: caoutchouc butyle
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,7 mm
Butoject® 898
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.
Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	jaune clair
Odeur	:	faible odeur intrinsèque
Point/intervalle de fusion	:	donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition	:	64 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	:	13 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	0,980 g/cm3 à 20 °C
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
pH	:	6,0 - 7,0 à 20 °C
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants
Zinc
Cuivre
Fer
Métaux alcalins

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Halogénures d'hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:
Toxique en cas d'ingestion.
Le produit n'a pas été testé._Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires.

Toxicité aiguë par voie cutanée:
Toxique par contact cutané.
Le produit n'a pas été testé._Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires.

Toxicité aiguë par inhalation:
Toxique par inhalation.
Le produit n'a pas été testé._Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires.

Irritation de la peau:
Résultat: Pas d'irritation de la peau

les données toxicologiques ont été établies par conclusion analogique.

Irritation des yeux:
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Le produit n'a pas été testé._Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
donnée non disponible

Toxicité à dose répétée:
Note: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.
: Le produit n'a pas été testé._Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires.

Danger par aspiration:
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.Le produit n'a pas été testé._Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires.

Toxicité des plantes aquatiques:
N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification. Le produit n'a pas été testé._Les indications découlent des caracté- ristiques propres aux composants élémentaires.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro	:	1230
Description des marchandises	:	MÉTHANOL EN SOLUTION
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	FT1
Numéro d'identification du danger	:	336
Étiquettes ADR/RID	:	3 (6.1)
Dangereux pour l'environnement	:	non

IATA

UN Numéro	:	1230
Description des marchandises	:	Methanol solution
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes de danger	:	3 (6.1)

IMDG

UN Numéro	:	1230
Description des marchandises	:	METHANOL SOLUTION
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes de danger	:	3 (6.1)
No EMS Numéro	:	F-E, S-D
Polluant marin	:	non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : H2: ITOXICITÉ AIGUË	Amount 1: 50.000 kg Amount 2: 200.000 kg	

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : Méthanol Number in Regulation: 224	Amount 1: 500.000 kg Amount 2: 5.000.000 kg	

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	

Base	Valeur	Remarques

Règlement (CE) no 1907/2006, annexe XIV		Non applicable

Base	Valeur	Remarques
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Non applicable

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	808250143
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exeptées en conformité avec l'inventaire TSCA.

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Note
Remarque : en raison de la liste des stocks spécifiques potentiels des composants de cette gamme de produits, des informations complémentaires et plus détaillées sont disponibles sur demande auprès de SafetyDataSheet@Honeywell.com.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

méthanol	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H331	Toxique par inhalation.
		H311	Toxique par contact cutané.
		H301	Toxique en cas d'ingestion.
		H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
2,2'-iminodiéthanol	:	H302	Nocif en cas d'ingestion.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie, le sang, les reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
imidazole	:	H302	Nocif en cas d'ingestion.
		H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
		H360D	Peut nuire au fœtus.
dioxyde de soufre	:	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
		H331	Toxique par inhalation.
		H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
1H-Imidazole monohydriodide	:	H302	Nocif en cas d'ingestion.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.

HYDRANAL™Coulomat AG-Oven

34739-500ML

Version 1.6	Date de révision 21.07.2020